



ÉQUIPES ET DÉLÉGATIONS

Chaque délégation présente entre 8 et 12 joueurs dont un capitaine. Une équipe maximum par école. Ces joueurs/joueuses ne sont pas autorisés à participer à un autre sport à l'exception du Cross, Natation ou Athlétisme, et Pompoms.

Tous les joueurs doivent être scolarisés dans l'école pour laquelle ils jouent. Ils doivent être en mesure de fournir leur carte étudiante ou une attestation de scolarité à tout instant.

Les organisateurs se réservent le droit de contrôler les cartes d'étudiant et d'exclure toute équipe dont un joueur ne pourrait pas justifier de son appartenance à l'école pour laquelle il joue.

Une fois les joueurs enregistrés auprès de l'organisation, les équipes ne seront plus modifiables sauf cas de force majeure (blessure de dernière minute).

MODALITÉS PRATIQUES

a) Lieu et horaire

Le tournoi se déroulera le vendredi 25 et le samedi 26 avril.

Les matchs de handball masculin auront lieu au gymnase des Arts et Métiers à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Les matchs de handball féminin auront lieu au gymnase annexe Georges Carpentier et au gymnase des Arts et Métiers

Le début des matchs se fait à 9h, les équipes sont donc convoquées à 8h pour s'échauffer. Le briefing des capitaines sera à 8h30.

b) Equipement

Les chaussures d'intérieur sont exigées dans l'enceinte des bâtiments sportifs et en particulier sur les terrains.

Chaque délégation devra apporter ses ballons pour l'échauffement et être en mesure de présenter un ballon pour le match. **La résine est interdite.** Des ballons spéciaux pour jouer sans résine seront fournis par l'organisation pour les matchs. Elle devra également présenter un jeu de chasuble en cas de maillots ressemblants.

Les capitaines veilleront à ce que leurs joueurs ne portent pas d'objets pouvant s'avérer dangereux (boucles d'oreilles, bague, collier...). Les lunettes doivent être attachées. Si les cheveux sont longs, ils doivent être attachés.

L'équipe organisatrice ne sera pas responsable en cas de perte des bracelets de l'événement.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire aux joueurs de jouer si leur tenue n'est pas adéquate au bon déroulement du tournoi.

DÉROULEMENT DU TOURNOI

a) Phases de poule

Les phases de poule se tiendront le vendredi 25 avril 2025.

Les matchs se déroulent selon le planning fourni par les organisateurs

Pour le handball féminin :

Il y a 6 équipes, soit 2 poules de 3 équipes.

Le format des matchs de poule est le suivant : 2x10min avec 3min de mi-temps. Pas de temps mort.

Les 2 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales, la dernière équipe de chaque poule s'affrontent pour la 5^{ème} place.

Pour le handball masculin :

Il y a 9 équipes, soit 3 poules de 3 équipes.

Le format des matchs de poule est le suivant : 2x15min avec 5min de mi-temps. Pas de temps mort.

La première équipe de chaque poule ainsi que le meilleur 2^{ème} sont qualifiés pour les demi-finales.

Les 2 autres 2^{èmes} de poule s'affrontent pour la 5^{ème} place.

Les derniers de chaque poule s'affrontent dans une poule des perdants pour la 7^{ème} place.

Les équipes doivent fournir des marqueurs de table selon le planning fourni par les organisateurs. Si elles ne le font pas, elles se verront sanctionnées par les organisateurs.

Les équipes en attente peuvent commencer à s'échauffer sur les côtés en veillant à ne pas gêner le déroulement du match en cours.

Dans chaque match de poule, l'attribution des points se fait comme suit :

- Vainqueur : 3 points.
- Match nul : 2 points.
- Perdant : 1 point.
- Forfait : 0 point et un score fictif de 10-0 en faveur de l'équipe présente.

À l'issue des matchs de poule, si des équipes ont le même nombre de points, le classement se fait de la manière suivante :

- Différence entre points marqués et points encaissés
- Résultat de l'affrontement direct entre les deux équipes (dans le cas d'une égalité entre 2 équipes)
- Nombre de buts inscrits
- Nombre d'expulsions
- Si aucun de ces critères ne permet de départager les équipes, l'équipe contenant le joueur le plus jeune remporte la confrontation

b) Phases de classement

Les phases de classement se tiendront le samedi 26 avril pour le handball masculin, et le vendredi 25 avril après-midi et samedi 26 avril matin pour le handball féminin.

Pour le handball masculin :

- Les matchs de la poule des perdants ainsi que le match pour la 5^{ème} place sont au même format que les matchs de poule (2x15min avec 5min de mi-temps, sans temps mort).
- Les demi-finales, la petite finale et la finale sont au format suivant : 2x20min avec 5min de mi-temps. Un temps mort de 1min par équipe est autorisé.

Pour le handball féminin :

- Le format des demi-finales est le même format que les matchs de poule (2x10min avec 3min de mi-temps, sans temps mort).
- Le format de la petite finale et de la grande finale est le suivant : 2x15min avec 5min de mi-temps. Un temps mort de 1min par équipe est autorisé.
- Le format du match pour la 5^{ème} place est le suivant : 2x15min avec 5min de mi-temps. Pas de temps mort.

En cas d'égalité, des prolongations de 2x5min avec 2min de mi-temps.

En cas d'égalité après les prolongations, les équipes se départageront par une séance de tirs au but.

Rappel des règles des tirs au but :

Les matchs s'enchaînent selon le planning fourni par l'organisation.

Les joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres, en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre des tireurs. Les gardiens de but peuvent tirer, les joueurs peuvent participer à la fois comme gardien et tireur. En cas d'égalité, les tirs au but continuent en alternance jusqu'à ce qu'un écart apparaisse.

Les équipes doivent fournir des marqueurs de table selon le planning fourni par les organisateurs.

Si elles ne le font pas, elles se verront sanctionnées par les organisateurs.

Les équipes en attente peuvent commencer à s'échauffer sur les côtés en veillant à ne pas gêner le déroulement du match en cours.

RÈGLEMENT

Sauf règles et contraintes spécifiques à la présente compétition, le règlement appliqué est celui de la FFHB

(<https://www.calameo.com/ffhandball/read/0072751117a49bd498488?view=slide&page=1>)

Une exclusion dure une minute au lieu de deux classiquement.

Tout geste dangereux, volontaire ou non, pouvant atteindre à l'intégrité physique d'un adversaire est punissable d'une expulsion du match par l'arbitre.

Si ce dernier juge que le joueur avait une ferme intention de blesser, ou qu'il a commis un geste involontaire mais inexcusable, il peut soumettre une procédure d'expulsion définitive du tournoi à la commission de discipline. Si la commission de discipline entérine cette décision, le joueur sera définitivement exclu du tournoi.

Lors de la période probatoire, le joueur ne peut rejouer.

Tout comportement irrespectueux ou antisportif à l'encontre de l'adversaire, de l'arbitre, d'un membre du public ou d'un membre de l'organisation est punissable de l'expulsion du match en cours (ou du tournoi selon la gravité).

Un joueur expulsé ne peut jouer le match suivant.

Toutes les équipes doivent être présentes sur leur lieu de tournoi dès le début de leur demi-journée attribuée au tournoi.

Au-delà de 5 minutes de retard, l'équipe est déclarée forfait avec pour score fictif 10-0 en faveur de l'équipe présente.

Avec l'accord de la majorité des capitaines d'équipes encore en lice, le comité organisateur peut modifier le règlement d'un sport en fonction des différentes contraintes rencontrées lors de l'événement.

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment de modifier la structure du tournoi et la durée des matchs.

ARBITRAGE

Les premières missions des arbitres sont : la protection du joueur, la fluidité du jeu et le respect des règles, du jeu et des joueurs.

Dans la mesure du possible, les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels.

PORTER RÉCLAMATION

En cas de litige, le capitaine de l'équipe est le seul à être autorisé à porter réclamation auprès du responsable du tournoi. Le sujet du litige sera étudié en présence de la commission de discipline.

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'à la date du Cartel 2025.